DE
L'OPINION
PUBLIQUE.



A PARIS,
Chez DES RAIS, Libraire, quai des Augustins.

1791.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

DE L'OPINION PUBLIQUE.

Un auteur italien a écrit *dell' opinione regina del mundo.* Il a renfermé une grande pensée dans le titre de son ouvrage. La souveraineté de l'opinion est incontestable ; elle gouverne chaque homme, elle gouverne les états ; on l'appelle alors publique : elle agit directement sur les états, lorsqu'elle se compose de toutes les opinions individuelles recueillies et passées en loi ; elle influe, non moins puissamment, mais d'une manière moins visible, lorsque, se combinant en silence, elle ne se montre pas, mais se laisse présumer. Je cherche comment l'opinion publique exerce son pouvoir sous cette double forme dans le gouvernement français. Si j'en pénètre les principes, j'aurai indiqué en même-tems ce qui peut les altérer.

Je dirai d'abord comment l'opinion publique agit au moment des élections. J'examinerai ensuite comment elle doit influer sur la conduite des représentans, division naturelle de cet écrit.

PREMIÈRE PARTIE.

Les citoyens n'ont jamais en masse de part directe à la législation dans le gouvernement représentatif. Ils n'exercent leur droit de suffrage que pour élire des députés, à qui ils remettent tous leurs pouvoirs; ces élections représentent visiblement l'opinion publique telle qu'elle est. Tous les suffrages étant comptés, le caractère, les intentions, les connoissances supposées aux députés, sont le résultat du calcul des voix, c'est-à-dire, que si les citoyens eussent eu des loix à porter, elles l'eussent été dans le même esprit que les élections ont été faites. Ici se termine l'histoire de l'opinion publique dans les gouvernemens où les loix se votent par tous les citoyens, car alors elle a tout fait. Il en serait de même, si les députés, chargés de mandats impératifs, ne représentaient que la section de l'empire qui les aurait élus : on compterait les voix, comme à Rome, par tribus ou par curiès, qui, abstraction faite de richesse ou de naissance, n'étaient que des sections du tout: mais dans les gouvernemens représentatifs, l'opinion suit les représentans, lorsqu'il n'y a plus de suffrages. Avant de traiter ce second

mode de l'opinion publique, il faut chercher les moyens de diriger le premier à son but.

La nature de cette première action, le droit d'élire ses représentans est d'être générale : c'est le principe de la démocratie. Il faut donc que tous ceux qui tiennent à la patrie, c'est-à-dire, les citoyens actifs, y concourrent ; il faut plus, il faut les y forcer, s'ils ne s'y rendent pas volontairement; sans cela, les intrigans dégoûtent facilement les hommes tranquilles ; les emportés chassent les amis de la paix, les gens à projets, découragent ceux dont l'amour de l'ordre, compose cette force d'inertie, seul garant de la durée d'un gouvernement. Le fluide de l'opinion publique manquent des ingrédiens doux qui doivent entrer dans sa composition, semblable à ces liqueurs, dont la mixtion est imparfaite, qui fermentent, et quelquefois rompent le vase. La volonté générale n'est plus représentée, son expression est devenue particulière. Le nombre des votans étoit fixé à Athènes et à Lacédémone, pour représenter la volonté générale. Rome ne le fixa pas ; et ce fut, selon Montesquieu, une des principales cause de sa ruine. C'est donc un devoir de concourir aux élections ; mais il faut rendre ce devoir facile,

en le restraignant à une courte durée. Chez la majeure partie des citoyens, le tems est destiné au travail ; si vous les en détournez assez pour qu'ils en souffrent, vous donnez un grand avantage aux gens oisifs, à qui les fonctions de citoyens resteront exclusivement abandonnées. Les uns manufacturent de leurs propres mains, ou dirigent les atteliers : il leur est dispendieux de quitter leurs occupations ; il l'est également pour les hommes de cabinet et les savans : d'autres débitent dans leur boutique : ceux-là peuvent affluer aux assemblées ; une femme, des enfans, des domestiques, tiennent leur commerce ; ils pourroient donc exercer les droits politiques à l'exclusion des autres ; mais si l'exercice en est long et fastidieux, eux-mêmes s'absenteront des assemblées, et y laisseront dominer les ambitieux, les brouillons, tous ceux enfin qui ne seroient amenés que par l'espérance d'un avantage personnel ; et comme le déplacement dans les campagnes, coûte cher aux électeurs, les gens riches seuls pourront l'être : d'où l'on peut voir qu'il s'établit une inégalité dans les moyens d'exercer les fonctions primaires, plus ou moins grandes, en raison de leur durée ; de sorte qu'il pourrait arriver qu'elles ne fussent plus

exercées que par une infiniment petite partie de la nation. C'est ce qui est arrivé. Je confonds ici les fonctions primaires avec les fonctions électorales ; car les électeurs ne sont que la masse des citoyens réduite. De plus, dans la longueur des élections, les cabales se forment, les esprits s'aigrissent, les électeurs prennent un caractère qui n'est plus celui de leur source. Abrégeons donc les scrutins : le premier est toujours le meilleur, et que la crainte de la précipitation ne nous fasse pas tomber dans la langueur et le découragement.

Il faut non-seulement que les citoyens concourent tous aux élections, afin qu'elles ne soient pas accaparées ; il faut aussi, comme le choix représente l'opinion publique, que les hommes se connaissent entr'eux, et qu'ils soient éclairés sur leurs intérêts communs. Ils se connaissent dans les clubs, où les questions les plus importantes sont agitées. Ils jugent réciproquement leur talent. Ces sociétés sont admirables sous ce point de vue. Les citoyens, la plupart occupés, ont besoin, puisque ces occupations les tiennent isolés, d'une réunion ; c'est leur point de contact. Les citoyens désœuvrés, que leur nombre dans les grandes villes, rend épars, en ont un égal besoin.

Je voudrois donc que les clubs se multipliassent à l'infini. Ils n'ont rien d'inquiétant pour la liberté, lorsque leur nombre fait leur équilibre. Ces sociétés ont l'utilité de propager l'instruction, les talens s'y forment, l'émulation les y développe. J'achèverai leur éloge, en disant que, quand les loix civiles matrimoniales auront rendu les bonnes mœurs possibles, ces sociétés d'hommes, où l'on s'attache à l'utile, débarrasseront d'autant les femmes de leur immorale inutilité, et faciliteront le retour des mœurs. Les journaux ne suffisent pas à l'instruction publique, si nécessaire. La plupart des citoyens ne lisent que le même journal; et comme c'est aussi, le plus souvent, celui qui coute le moins, il arrive que l'auteur, raccourcissant par de légères réflexions le détail des affaires publiques, le lecteur ne les connoît qu'imparfaitement et ne les voit que comme le journaliste; lequel aussi, pour avoir un plus grand nombre de souscripteurs, cherche plus à flatter l'opinion de la multitude, qu'à l'éclairer. Cela m'a fait naître l'idée d'un Journal-gratuit, répandu avec profusion dans toutes les municipalités du royaume; ce Journal, où les débats de l'assemblée nationale seroient rapportés, pourroit, si le caractère,

l'âge, l'élection publique des rédacteurs leur donnoit une existence légale, remplir les vues de ceux qui pensent qu'il n'y a pas dans la constitution assez de formes conservatoires. Ce pourroit être une correspondance universelle, qui remplaceroit, s'il est possible, cette surveillance que les citoyens des anciennes républiques exerçoient les uns sur les autres, en se connoissant tous. Cette institution bien combinée, pourroit avoir l'utilite des Ephores de Lacédémone, et des Censeurs de Rome.

SECONDE PARTIE.

L'auteur immortel du Contrat Social a cru que la liberté avoit cessé tout exercice, lorsque l'opinion générale avoit fini de s'énoncer par les élections : il l'a dit de l'Angleterre. Il la jugeoit sur des principes applicables aux anciens : équivoque la plus commune entre les politiques. Sans doute, le gouvernement représentatif étoit alors incompatible avec la liberté. Les anciens ignoroient l'Imprimerie. Ils ne pouvoient prendre part à la chose publique, que dans les assemblées générales, seul mode de communication entr'eux, ce qui déterminoit tellement la grandeur des états,

qu'ils avoient nécessairement pour mesure de leur étendue territoriale, la mesure proportionnelle de l'étendue de la voix dans la place publique. La république Romaine cessa d'être libre, lorsque cette mesure fut dépassée. Les représentans étoient impossibles, car les représentés étoient présens. Si le peuple en avait nommé, sa seule présence les auroit détruits ; ou ses représentans ne lui permettant plus de s'assembler, l'auraient conduit par l'ignorance à l'indifférence de la chose publique. Le systéme représentatif étoit donc, par sa nature, tyrannique ; et comment des hommes, dont la chose publique étoit l'unique affaire, puisque leurs esclaves cultivoient la terre et exerçoient les métiers, l'eussent-ils remise à des agens, sur-tout, favorisés comme ils l'étoient par un ciel pur, qui leur permettoit de traiter en plein air des intérets communs; car le climat est aussi une mesure qui détermine les limites des empires. La mesure proportionnelle de la république des Lappons seroit la capacité d'un souterrein, subordonnée encore à la facilité de l'échauffer.

L'imprimerie a changé toutes nos relations. Ce que la nature humaine eût reçu de combinaisons nouvelles, si le créateur l'eût douée

d'un sens de plus, la politique l'a éprouvé par la découverte de ce nouvel organe de communication entre les hommes. L'Imprimerie a fait dans la politique la révolution que le télescope a faite dans le système celeste, la poudre dans les combats, la boussole dans la navigation. La vérité n'a plus besoin de la voix; l'état lui-même pourroit être muet. Si l'imprimerie ne parvient pas à éteindre la guerre, à donner à l'homme le monde pour patrie, il est du moins certain que les empires n'ont plus de bornes naturelles, qu'une certaine mesure de vitesse dans la publication par la presse, ou qu'ils n'en ont point en effet.

La presse a allié le gouvernement représentatif avec la liberté, parce qu'elle veille sur les Représentans, qu'elle tient, par une communication réelle, les hommes en présence, sans qu'ils soient réunis de fait. Elle a opéré un prodige à jamais admirable et étonnant; la liberté qui étoit soumise à la volonté, elle l'a soumise à la justice.

Chez les Anciens, où les discours ne laissoient pas de traces, l'expérience étoit le seul livre; on ne savoit rien que par tradition. Les pères avoient sur leurs enfans un pouvoir absolu, fondé sur les avantages de l'âge. Ce

même respect sans bornes se trouvoit, par la même raison, du disciple au maître. La volonté du père, du maître, faisoit loi. Et les prêtres, qui se transmettoient le dépôt des connoissances humaines, captivoient le peuple et rendoient des oracles. Il nous reste encore des vestiges de cette législation antique dans la puissance paternelle, les testamens et la majorité fixée à vingt-cinq ans. La même volonté prononçoit précipitamment dans la place publique. L'autorité de l'éloquence décidoit en un instant; elle s'emparoit de la passion du peuple. La loi passoit. Voilà la libetté des anciens.

Aujourd'hui les vérités sont impérissables par l'Imprimerie. Le fils puise à la même source que son père; il interroge avec lui leurs communs ayeux; tout le passé lui appartient. La science n'est plus un héritage; la subordination de famille ne peut plus avoir la même force. Les prêtres ont dû perdre leur empire. Les résolutions publiques ont également changé de caractère. Les bibliothèques sont la tribune aux harangues. Les démonstrations ont remplacé le prestige de l'éloquence; un imprimé froid ne vous séduit, ni de la voix, ni du geste. Une résolution publique quelconque,

est une combinaison, ou du moins doit être combinée de connoissances universelles : voilà notre liberté.

L'Imprimerie n'a donc ôté à la volonté, que ce qu'elle a donné à la raison discutée. La presse n'est-elle pas une discussion publique toujours ouverte ? Là toutes les matières se traitent ensemble sans confusion. Là l'écrit médité remplace la parole fugitive, et l'auditeur distrait devient un lecteur attentif; on n'y compte pas les voix, on y pèse le raisonnement, c'est le scrutin épuratoire de l'opinion publique. Calculez les chances nombreuses que la presse a ouvert à la justice, goutez le bienfait d'un gouvernement qui laisse obéir ses agens à une opinion épurée. En effet les députés ne pouvant connoître la volonté générale qui n'existe pas, se règlent (j'emprunte la pensée de l'homme de génie qui a fait le rapport sur les jurés) sur la volonté présumée qui est la justice. Et sous le point de vue de cet écrit, ils se règlent, non sur l'opinion la plus commune, mais sur la meilleure qui, par la nature de la discussion, doit nécessairement prévaloir.

Mais autant la justice est une, et la volonté multiple, autant les actes de la volonté sont

nuisibles à ce gouvernement. A Athènes et à Rome, où la volonté juste ou injuste étoit la loi, les hommes, en présence les uns des autres, la force à côté de la volonté, tout étoit mouvement populaire, tout avoit plus ou moins l'air d'une émeute, et rien n'étoit dérangé : mais ici l'apparence même de la volonté tue le gouvernement; car il ne peut y avoir deux souverains. Si le peuple sembloit vouloir exercer sa souveraineté, la constitution pencheroit vers sa ruine. Les voix sont impossibles à recueillir; mais en supposant la majorité de la nation reconnue, si l'assemblée nationale se croyoit liée par une pareille pétition, il n'y auroit plus de gouvernement représentatif, plus d'opinion présumée, qui est la plus juste, nous retomberions dans la barbarie de gouvernemens anciens, nous perdrions le bienfait le plus précieux de tous ceux que nous devons à la presse.

Sans pousser si loin ce principe, inapplicable dans sa rigueur, puisque la supposition est impossible, on juge facilement combien il est faux d'attacher de la valeur au nombre réel ou apparent des signatures pétitionnaires sur les matieres publiques, puisque l'opinion d'un seul homme peut être plus conforme à la

justice, et que, répandue par la presse, elle peut avoir des millions de partisans sans avoir une signature.

Il est aisé maintenant d'expliquer comment la révolution s'est faite par des principes différens de ceux de la constitution ; différence d'où naît cette contrariété qui agite les patriotes. Les uns croyent qu'il faut toujours agir comme en révolution, ou bien, sans y réfléchir, prolongent leur agitation, dont le succès et l'habitude leur ont presque fait un besoin. D'autres pensent que la constitution commande un autre esprit et une action plus régulière, et comme la liberté est ce que nous avons de plus cher, nous nous traitons en rivaux.

Lorsque les députés aux états-généraux, en 1789, sélevèrent à cette vérité : « on ne réforme point les abus dans les abus, mais dans leur cause ; » ils eurent l'audace de la vouloir mettre en pratique. La nation étoit leur force ; mais l'opinion publique étoit incertaine, ou du moins elle n'étoit pas prononcée. Il falloit donc lui créer un organe. Un club se forma dans la capitale, ses nombreuses affiliations couvrirent ce royaume. Là, ce phénomère, qu'on peut appeler l'électricité des assemblées,

se montra souvent dans un grand éclat ; là, un patriotisme entraînant ne connoît plus d'obstacles. L'assemblée constituante traçoit une révolution, énonçoit les principes du gouvernement et fondoit un empire. Les clubs répondoient au nom de la nation : « nous l'acceptons, nous vous seconderons ; vivre libre, « ou mourir ». Il sembloit que la France entière parlât. Les clubs une fois reconnus pour l'opinion publique, c'étoit dans leur métropole que les députés venoient essayer cette opinion, ou la former ; et comme l'amour d'une liberté à conquérir étoit l'unique passion de tous les bons françois, qu'un ennemi commun et redoutable attiroit tous les efforts à un même but, il y avoit unité d'intérêt, les clubs marchoient de toute leur force dans le sens de la France entière ; ils étoient vraiment nationaux, il falloit d'ailleurs, suivant l'expresson d'un homme connu, lancer le vaisseau de l'état avant de le confier au pilote.

La liberté est conquise, et le tems du pilote est venu. L'opinion n'a pas besoin d'organe factice, il la dénatureroit. Les droits de l'homme et ceux de la nation sont rédigés en code, la constitution est faite et généralement acceptée ; elle doit s'affermir sur sa base ; mais

comment s'affermira-t-elle, si son exécution rencontre des entraves de la part de ses plus chers partisans, si l'esprit révolutionnaire dure encore sous le règne des loix? cet esprit incompatible avec tout ordre; car autant il étoit justement ennemi de l'ordre ancien, autant il reste injuste ennemi de l'ordre nouveau.

Il est tems que des hommes sages fassent appercevoir à leurs concitoyens qu'ils se balancent encore du mouvement irrégulier de la révolution; que c'est au point de la constitution qu'ils doivent s'arrêter. La France est est le pays du monde où une belle révolution étoit le plus aisée à faire; mais la constitution veut une action mesurée, dont la persévérance égale est difficile. Cette mesure est dans les loix, mais il faut les étudier. On n'est pas libre quand on parle de ses droits, sans les avoir approfondis et sans les comparer à ses devoirs. Prenons garde, lorsque nous croyons défendre notre liberté, de blesser, sans la connoître, une constitution qui l'assure. Il ne suffit pas de faire retentir les mots : liberté, patriotisme; il est facile de se livrer à leur saint enthousiame, sur-tout après le triomphe; mais des hommes de génie ont, dans des ouvrages immortels, préparé notre victoire, nous la devons

à leurs profondes méditations et à l'humanité courageuse avec laquelle ils ont réclamé la tolérance. La liberté, fille de la raison, conquise par un effort spontané, ne peut être conservée que par la sagesse. Consultons en paix la raison ; la raison ne peut s'allier avec les passions ; elle s'effarouche de l'emportement : qui aura le courage de nous dire la vérité, si un patriotisme mal réfléchi la suspecte? De tout tems, les tyrans ont banni les philosophes, et le peuple n'est pas fait pour imiter les tyrans (1).

(1) Denis, tyran de Syracuse, chassa Platon lorsqu'il voulut lui parler de ses véritables intérêts inséparables (comme on sait) de ceux du peuple. Je ne sais quel empereur romain chassa un jour tous les philosophes, mais aussi les Athéniens banirent, Aristide et Phocion. Les rois sont des hommes, les peuples libres ont quelquefois les passions des rois.

De l'Imprimerie de du Pont, hôtel de Bretonvilliers, Isle Saint-Louis.